



Déclaration du SNUipp-FSU 91 à la CAPD du 2 février 2017

Comme l'an passé, nous aurions souhaité que les collègues inscrit-es sur la liste d'aptitude ou les collègues déjà en fonction puissent bénéficier d'un réel allègement des tâches administratives.

Malheureusement, la réalité du terrain ne va pas dans ce sens bien au contraire : PPMS renforcé, mise en place chaotique du LSU sont venus, entre autres, s'ajouter à la trop longue liste des demandes institutionnelles.

Ce ne sont pas les nouvelles applications que le ministère va proposer (APAE, ORQUESTRA) ni les nouvelles versions de Base élèves (rebaptisée ONDE) et d'AFFELNET qui peuvent constituer une réponse à la demande de simplification administrative des collègues directrices et directeurs.

Nous exprimons nos plus vives réserves sur le développement d'outils numériques multiples qui crée un effet d'empilement a priori contradictoire avec un mouvement de simplification.

Pour le SNUipp-FSU, une amélioration notable de l'exercice de la direction passe d'abord par l'extension du régime de décharge et la mise à disposition de toutes les écoles d'une Aide Administrative statutaire, pérenne et qualifiée.

Le choc de simplification réclamé par les collègues implique par ailleurs la suppression pure et simple de certaines tâches, c'est-à-dire passer moins de temps à remplir des tableaux et plus de temps à animer l'équipe pédagogique.